

710.0.2



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

RECU LE  
21 MARS 2023  
CCI RG

Service de la sécurité alimentaire et  
des affaires vétérinaires SAAV  
Amt für Lebensmittelsicherheit  
und Veterinärwesen LSVW



STS 0161

Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires  
Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

Laboratoire

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

T +41 26 305 80 00, F +41 26 305 80 09  
www.fr.ch/saav

**Courrier A Plus**

Commune de Cheyres-Châbles  
Rue de la Gare 12  
Case postale 2  
1468 Cheyres

Courriel: saav-cc@fr.ch

Givisiez, le 20 mars 2023

**RAPPORT D'ANALYSE - DÉCISION**

V 1

**N° de dossier : 23-FR-11631****CONTEXTE**

But du contrôle : Autocontrôle / Eau potable / Commune de Cheyres-Châbles  
Prélèvement du : 15.03.2023 Effectué par : Monsieur Romain VIQUERAT Date arrivée : 15.03.2023  
Météo des dernières 24 heures: précipitations / fonte des neiges  
Météo 2-5 jours avant le prélèvement: faibles précipitations

**RÉSULTATS****N° d'échantillon :23-43765 - Eau potable à la source**

Secteur : 070 - source Le Chalet  
Lieu de prélèvement : 01 - source Le Chalet, à l'entrée du réservoir Cheyres 1969, Cheyres  
Température de l'eau : 10.5 °C

**Analyses physico-chimiques**

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20 °C)	µS/cm	498 ± 10	
FR-LC-M-537-112	Turbidité	UT/F	0.2 ± 0.03	max. 1.0

**Analyses microbiologiques**

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	0	max. 100
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés.

**N° d'échantillon :23-43766 - Eau potable à la source**

Secteur : 060 - sources Vaularbel  
Lieu de prélèvement : 01 - sources Vaularbel, à la chambre de rassemblement, Cheyres  
Température de l'eau : 10.7 °C

**Analyses physico-chimiques**

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20 °C)	µS/cm	440 ± 9	
FR-LC-M-537-112	Turbidité	UT/F	0.2 ± 0.03	max. 1.0

**Analyses microbiologiques**

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	0	max. 100
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés.

**N° d'échantillon :23-43767 - Eau potable dans le réseau de distribution**

Secteur : 001 - réseau de distribution Châbles  
 Lieu de prélèvement : 02 - Immeuble communal, buanderie, Rue de la Chapelle 26 , Châbles FR  
 Température de l'eau : 8.6 °C

**Analyses physico-chimiques**

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20 °C)	µS/cm	291 ± 6	
FR-LC-M-537-112	Turbidité	UT/F	0.1 ± 0.03	max. 1.0

**Analyses microbiologiques**

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	26	max. 300
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés.

**N° d'échantillon :23-43768 - Eau potable dans le réseau de distribution**

Secteur : 002 - réseau de distribution Cheyres supérieur - Château  
 Lieu de prélèvement : 01 - Charles Delley, cuisine, Route d'Yverdon-les-Bains 301 , Cheyres  
 Température de l'eau : 10.9 °C

**Analyses physico-chimiques**

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20 °C)	µS/cm	439 ± 9	
FR-LC-M-537-112	Turbidité	UT/F	0.3 ± 0.03	max. 1.0

**Analyses microbiologiques**

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	10	max. 300
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	max. 0

**Analyses microbiologiques**

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés..

**N° d'échantillon :23-43769 - Eau potable dans le réseau de distribution**

Secteur : 003 - réseau de distribution Cheyres inférieur - La Gare  
 Lieu de prélèvement : 01 - Capitainerie, salle de bains, Route du Port 58 , Cheyres  
 Température de l'eau : 13.4 °C

**Analyses physico-chimiques**

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20 °C)	µS/cm	392 ± 8	
FR-LC-M-537-112	Turbidité	UT/F	0.6 ± 0.03	max. 1.0

**Analyses microbiologiques**

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	>400	max. 300
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

Appréciation de l'échantillon :

- Cet échantillon ne répond pas aux exigences pour l'eau potable pour le paramètre microbiologique suivant:
  - germes aérobies mésophiles (GAM).

Le dépassement de la valeur maximale en GAM démontre une contamination microbiologique de cet échantillon, qui ne répond ainsi pas aux exigences de bonnes pratiques applicables à l'eau potable.

Base légale : art. 3 et annexe 1 de l'ordonnance du DFI du 16 décembre 2016 sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD, RS 817.022.11).

Cet échantillon est contesté.

**N° d'échantillon :23-43770 - Eau potable dans le réseau de distribution**

Secteur : 004 - réseau de distribution Cheyres supérieur - Ecole  
 Lieu de prélèvement : 01 - Ecole, sanitaires, Chemin de l'Ecole 12 , Cheyres  
 Température de l'eau : 9.5 °C

**Analyses physico-chimiques**

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-015	Couleur*		incolore	incolore
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20 °C)	µS/cm	392 ± 8	
FR-LC-M-537-112	Turbidité	UT/F	0.18 ± 0.03	max. 1
FR-LC-M-537-037	Nitrite	mg/l	<0.05	max. 0.50
FR-LC-M-537-037	Nitrate	mg/l	5 ± 0	max. 40
FR-LC-M-537-038	Ammonium	mg/l	<0.05	max. 0.10

**Analyses physico-chimiques**

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-039	Dureté totale	°fH	21.8 ± 0.9	
FR-LC-M-537-038	Calcium	mg/l	61 ± 2	
FR-LC-M-537-038	Magnésium	mg/l	16 ± 0	

**Analyses microbiologiques**

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	4	max. 300
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

\*: Paramètre mesuré à l'aide d'une méthode non accréditée..

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés.

**N° d'échantillon :23-43771 - Eau potable dans le réseau de distribution**

Secteur : 005 - station de surpression Les Coûttes  
 Lieu de prélèvement : 01 - station de surpression Les Coûttes, après UV, Chemin-Neuf 40a , Cheyres  
 Température de l'eau : 10 °C

**Analyses physico-chimiques**

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20 °C)	µS/cm	412 ± 8	
FR-LC-M-537-112	Turbidité	UT/F	0.1 ± 0.03	max. 1.0

**Analyses microbiologiques**

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	1	max. 300
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés.

**N° d'échantillon :23-43772 - Eau potable dans le réseau de distribution**

Secteur : 006 - réseau de distribution Cheyres inférieur - En Crevel  
 Lieu de prélèvement : 03 - station de pompage des eaux usées En Crevel, Route de Crevel 68 , Cheyres  
 Température de l'eau : 8.8 °C

**Analyses physico-chimiques**

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20 °C)	µS/cm	411 ± 8	
FR-LC-M-537-112	Turbidité	UT/F	0.1 ± 0.03	max. 1.0

**Analyses microbiologiques**

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
------------	-----------	-------	----------	-------

**Analyses microbiologiques**

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	2	max. 300
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés.

**MESURE(S)**

- 1 Sur la base du résultat d'analyse de l'échantillon n° 23-43769, prélevé dans le réseau de distribution Cheyres inférieur - La Gare (secteur 003 - lieu de prélèvement 01), le distributeur d'eau doit, en application de l'art. 34 LDAI, prendre les mesures correctives définies dans le cadre de l'autocontrôle ainsi que les mesures suivantes: Délai: 31.03.2023
- établir (ou faire établir) la/les cause/s des résultats insatisfaisants en vue de prévenir leur réapparition;
  - prendre les mesures correctives requises;
  - si nécessaire, adapter son concept d'autocontrôle.

Pour rappel, tout distributeur d'eau est tenu de fournir au consommateur intermédiaire ou final, au moins une fois par an, des informations exhaustives sur la qualité de cette eau (art. 5 OPBD); doivent également en être informées les entreprises auxquelles cette eau est distribuée - en particulier les établissements alimentaires utilisant cette eau comme matière première.

**INSOUMISSION À DÉCISION DE L'AUTORITÉ**

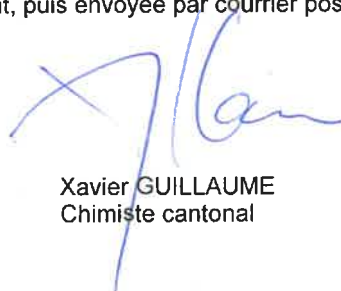
L'inexécution des mesures notifiées ci-dessus constitue une infraction pénale punissable d'une amende (en application de l'art. 292 du code pénal : « celui qui ne se sera pas conformé à une décision à lui signifiée, sous la menace de la peine prévue au présent article, par une autorité ou un fonctionnaire compétents sera puni d'une amende »).

**ÉMOLUMENTS**

Les émoluments vous sont facturés conformément aux dispositions de l'ordonnance du 19 août 2014 fixant le tarif des frais du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OFSAAV, RSF 821.30.16). La facture fait l'objet d'un document séparé.

**VOIES DE DROIT**

En application des art. 67 et 70 de la loi fédérale du 20 juin 2014 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LDAI, RS 817.0) et de l'art. 11 de la loi sur la sécurité alimentaire du 13 juin 2007 (LSAI, RSF 821.30.1), la présente décision peut faire l'objet d'une opposition auprès du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez, dans les 10 jours dès la communication de la présente notification. L'opposition doit être notifiée par écrit, être brièvement motivée et contenir les conclusions de l'opposant, puis envoyée par courrier postal.



Xavier GUILLAUME  
Chimiste cantonal

Le présent rapport d'analyse ne concerne que le ou les échantillon(s) soumis. Des précisions quant aux méthodes utilisées peuvent être obtenues sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, même partiellement sans l'approbation écrite de son auteur.

Copie(s) à : Commune de Cheyres-Châbles, 1468 Cheyres